Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_14-DE

PLOUZANÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Procuration : 3
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29/06/2026
Affichage en date du : 29/06/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le six juillet, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Arnaud RECHER qui a donné procuration à Mme Solène BALCON, Mme Julia JORDAN à Mme Audrey CAMPOS, et M. Patrick VENTER à M. Jean-Luc BATANY.

Secrétaire de Séance : M. Arnaud RECHER

N° **2026-07-06-14**

Objet : **Certificats d'Economies d'Energie (CEE) – signature d'une convention avec CertiNergy**

Rapporteur : Jean-Luc MARZIOU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de Programmation n°2005-781 fixant les Orientations de la Politique Énergétique (Loi POPE) adoptée le 13 juillet 2005,

Monsieur Jean-Luc MARZIOU, adjoint au Maire chargé de la transition énergétique, expose ce qui suit.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) découle d'une réglementation mise en place en 2005 avec la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE), puis renforcée par le Grenelle de l'Environnement en 2010 et monte en puissance comme outil de financement de programmes tels que ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_14-DE

"obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Précédemment, la commune de Plouzané profitait du portage par Brest Métropole pour le dépôt des dossiers de CEE la concernant. Cependant, depuis bientôt 2 ans, les services de Brest Métropole ne sont plus en mesure d'assurer la valorisation des dossiers de CEE. Cet état de fait représente un manque à gagner pour la commune de Plouzané, qui ne profite plus de la valorisation de ses travaux de rénovation énergétique sur ses bâtiments.

Après de nombreux échanges, la commune de Plouzané a donc décidé de contractualiser en direct avec CertiNergy pour lui permettre de traiter et donc de valoriser ses dossiers de CEE. Les dossiers sont valorisables 1 an après la date de facturation. La nouvelle procédure de valorisation serait donc la suivante (CertiNergy se substituant de fait à la Métropole dans le processus) :

- la commune définit avec Ener'gence quels seront les travaux qui pourront faire l'objet d'une valorisation,
- la commune transmet à Ener'gence les documents nécessaires au montage des dossiers (devis, factures, plans,...),
- Ener'gence monte le dossier, et le transmet aux agents de CertiNergy,
- CertiNergy s'assure de la bonne complétude des dossiers, et a la responsabilité de solliciter la Commune ou Ener'gence en cas de dossier incomplet,
- CertiNergy valorise les dossiers de CEE sur le marché, et reverse directement à la commune la somme qui lui est due. La formule de calcul de valorisation des CEE est la suivante : Prime CEE = (Prix CEE Variable – 0.90€ HT/MWh cumac) * Volume obtenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***VALIDE*** le principe d'un conventionnement de la commune avec CertiNergy, pour une durée de 2 ans, afin de permettre à la collectivité de valoriser les Certificats d'Économies d'Energie (CEE),

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec CertiNergy telle qu'annexée à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Arnaud RECHER

MAIRIE DE PLOUZANE
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 juillet 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT